



**Les spécialistes de la cession de Cabinets
d'Administration de biens & Syndic d'immeubles**

Des Professionnels à votre service, sur l'ensemble de la France

HONORAIRES

Nos honoraires sont exclusivement dus à la conclusion effective de la cession. **Ils sont à la charge de l'acquéreur** et calculés selon un barème dégressif :

- 7% HT jusqu'à 150.000 €, avec un minimum de 7.000 € HT
- 6% HT sur la fraction de prix comprise entre 150.000 € et 500.000 €
- 4% HT sur la fraction de prix comprise entre 500.000 € et 1.000.000 €
- 3% HT au-delà de 1.000.000 €
- Rédaction du protocole d'accord, inclus dans nos honoraires
- Rédaction de l'acte de cession : 1% de la valorisation du FdC, avec minimum de 2.000 € HT

AVIS DE VALORISATION OFFERT aux ADB & SYNDIC

- Avis de valeur sur Cabinets de Transaction : 250 € HT, à la charge du cédant, remboursés si négociation par A & B Associés



***Les spécialistes de la cession
de cabinets d'ADB & Syndics***

Benoit TROUBAT & Alain JACQUES

06.11.46.34.92 06.70.61.45.59

25 , rue Mallemayon 84250 LE THOR

contact@etbassocies.com

www.aetbassocies.com

RCS Avignon 990 135 832

CP CCI Avignon (en cours)

SIRET 99013583200014

N° TVA FR 79 990 135 832